

<https://osi-ngo.org/agir-vous-memes/centre-de-ressources/reglement-interieur-et-procedures-obligatoires/article/comite-de-direction>



Comité de Direction

- Agir vous-mêmes - Centre de Ressources - Règlement Intérieur et Procédures Obligatoires -



Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2016

Copyright © Objectif Sciences International - Tous droits réservés

Les séances du Comité de Direction sont actées au sein de la rubrique [Communautés de Pratiques](#) > [Accès 100 : DG \(CEO\) et CODIR](#).

Cette page décrit le Règlement du Comité de Direction.

Sommaire

- [Règles de composition du CoDir](#)
- [Contrôle externe du CoDir](#)
- [Composition actuelle du CoDir](#)
- [Critères préalables à la participation du \(...\)](#)
- [Critères conditionnant son maintien au \(...\)](#)
- [Etapes d'adhésion au CoDir](#)
- [Format de Décision Finale d'un CoDir](#)
- [Ce qui n'entre pas dans l'Agenda d'un \(...\)](#)
- [Ce qui entre dans l'Agenda d'un CoDir](#)

Le Comité de Direction (CoDir) est régi par les [Statuts de l'ONG](#) depuis 2018, après avoir fait l'objet pendant plusieurs années d'une constitution opérationnelle interne (créé à l'époque sur décision commune de la Direction Générale et de la Présidence). Cet organe statutaire de l'ONG est un outil qui augmente la transparence, l'adaptation, ou encore le retro-contrôle par ses pairs, selon les sujets traités en CoDir. Son fonctionnement est régi par ce présent Règlement Intérieur.

Règles de composition du CoDir

- Voir les Statuts
- Il est possible d'inviter un-e expert d'un sujet, externe ou interne à OSI, pour une partie de la réunion

Contrôle externe du CoDir

En plus du contrôle interne joué par les pairs présents aux côtés de la Direction (les membres du CoDir), les Conseillers et Pilotes du Centre de Ressources, et les membres du Comité Exécutif de l'ONG peuvent également consulter les échanges du CoDir et les Procès Verbaux des Décisions prises en réunions du CoDir (ils doivent se rendre sur le forum du CoDir, sur lequel ils peuvent s'abonner (e-mail) pour ne pas avoir à s'y rendre ensuite).

Composition actuelle du CoDir

- Solène TOUZEAU (PROG RECH PERCEPTION + Dir Centre) - mandat décembre 2024 - décembre 2027
- Thomas EGLI (PROG OSI DEV) - mandat décembre 2024 - décembre 2027

- Marie DENIZET (Dir Op) - mandat décembre 2024 - décembre 2027
- Anne-Lise CABANAT (PROG RECH PANTHERA + PEDA-LOG KIRGHIZISTAN + Educ) - mandat décembre 2024 - décembre 2027

Anciens membres :

- Anne OUVRARD (PROG RECH PANTHERA à l'époque)
- Jerome MATHEY (Conseiller Sciences & Pédagogie du Centre de Ressources à l'époque)
- Alain CASENOVE (Vendeur à l'époque)
- Sylvain ALLOMBERT (PROG RECH BIODIVERSITA à l'époque)

Critères préalables à la participation du CoDir

- Implication dans la gouvernance de son Groupe Local
- Reconnaissance interne par le suivi des St2 et St3
- Reconnaissance externe (c'est à dire la capacité à traiter des sujets que sont ceux d'un Comité de Direction)
- Capacité démontrée à porter et garantir les cycles fondamentaux d'OSI (tous les pré-camps, post-camps, passage des St2 par les Educ Pro, suivi de toutes les étapes)
- Capacité de discernement et de réfléchir posément

Critères conditionnant son maintien au CoDir

« la Charte du CoDir »

- Savoir séparer son rôle de Responsable dans OSI de son rôle de membre du Comité de Direction (qui sont deux choses différentes, pour lesquels les intérêts et les critères de décision ne sont pas les mêmes)
- Savoir séparer son rôle de membre du Comité de Direction de sa vie personnelle
- Savoir prendre des décisions même quand elles devront fâcher un-e ami-e présent-e dans OSI
- Obligation Totale de Réserve sur la diffusion de ce qui a été échangé et décidé au sein du Comité de Direction

Etapas d'adhésion au CoDir

Utiliser la première année de son mandat au CoDir pour se former et se monter en compétence :

- S'informer proactivement auprès des autres membres du CoDir sur la manière dont on est intégré au CoDir (formes des réunions, protocoles de décisions...)
- S'informer sur les projets et questions qui sont et seront vus au CoDir
- Avoir un échange individuel avec la DG ou la Présidence (tous deux membres du CoDir), sur les points que l'on voudrait aborder dans le CoDir, et simuler le types de réflexions ou de décisions que cela devrait ou pourrait prendre
- Au FORUM DE GENEVE le nouveau membre d'un CoDir :
 - prend un rôle de direction complète sur tout un pan de l'organisation
 - et doit recevoir un rôle de co-animation de type mentorat auprès d'un-e membre actuel du Comité de Direction sur tout un pan de décisions politiques

- Pendant les premiers 12 mois d'implication au CoDir le nouveau membre surtout sur les sujets de gestion courante (sujets faciles et non polémiques)
- Ensuite, au bout de 12 mois nous avons une implication complète si à ce stade tout continue à rouler efficacement.

Format de Décision Finale d'un CoDir

Au moins Majorité simple et si possible Consensus assorti d'une feuille de route de mise en oeuvre = ce qui évite un consensus mou ou une décision effective seulement à la majorité.

Ce qui n'entre pas dans l'Agenda d'un CoDir

- Toute question relevant de la gestion quotidienne du siège, qui relève du travail courant de la DG (s'il faut aborder un changement de manière de faire du DG, ou aborder le changement du DG = il faut alors traiter ce sujet au FORUM DE GENEVE)
- Toute question financière (positive ou négative) de 0% à 10% du Chiffre d'Affaire de l'ONG en général, est vue par la DG et ses services propres, dans le cadre du traitement des affaires courantes
- Toute question financière (positive ou négative) de + de 20% du Chiffre d'Affaire de l'ONG en général (vue par d'autres organes, voir Statuts).
- Toute question relevant de la Direction des Opérations, relevant du travail quotidien des Directions des Opérations
- Toute question relevant des réunions de gouvernance des Groupes Locaux, avec tous leurs membres constituants
- Tout sujet qui relève du FORUM DE GENEVE

Ce qui entre dans l'Agenda d'un CoDir

- Ce qui devrait être fait par la DG, le CR et la Présidence et leurs services de manière courante mais qui a été omis, est juste rappelé par le CoDir (et la DG/CR/Présidence s'engage à le faire formellement dans les actes du CoDir si en effet cette tâche relève de ses services)
- Comité de Filière (définition et mise à jour des objectifs des Programmes)
- Suivi budgétaire du siège de l'ONG (le suivi budgétaire des Groupes Locaux et des Projets est traité par la Direction des Opérations du Groupe Local en séance avec la DG, et si nécessaire, en réunion de Gouvernance du Groupe Local)
- Attribution du Prix de l'Excellence donné en marge du FORUM DE GENEVE, et mise en oeuvre de cette attribution
- Grandes questions RH (soit grands postes clés, soit plusieurs personnes concernées)
- Grandes questions méthodologiques relevant de l'ordre de la direction opérationnelle de l'ONG et des Groupes Locaux seulement (car les grandes questions méthodologiques relevant de la stratégie et du développement sont vues au FORUM DE GENEVE)
- Toute question financière (positive ou négative) de 10% à 20% du Chiffre d'Affaire de l'ONG en général, est vue par le CoDir avec l'appui des services de la DG et de la Présidence, afin de permettre une décision suite à un dialogue et un débat contradictoire dans un cadre exécutif
- Toute question ou un-e participant-e a été mis en danger sur une activité, ou plus généralement toute question d'ordre pénal, quel que soit le Groupe Local, et toute question idoine à voir en prévention pour éviter que tel soucis puisse se produire

- Plus généralement toute question d'ordre exécutif, dans laquelle beaucoup d'opérateurs sont concernés, et qu'il faudrait prendre de manière collégiale, alors que cela ne relève ni d'une réunion d'un Groupe Local, ni d'une réunion du FORUM DE GENEVE, ou bien relevant d'une décision qu'il faudrait prendre plus tôt que le prochain FORUM DE GENEVE
- La mise à jour ou le maintien des règles de fonctionnement du CoDir
- Tout membre du CoDir peut proposer un sujet à l'Agenda du CoDir